



Fin de l'indemnité compensatoire pour les personnels dans les ex-lycées ZEP !

Lors de la refondation de l'Éducation prioritaire en 2014, le gouvernement a décidé d'exclure les lycées généraux, technologiques et professionnels de la carte de l'Éducation prioritaire, contre l'avis du SNES-FSU, du SNUEP-FSU et du SNEP-FSU et en dépit de la mobilisation des personnels, comme si les difficultés scolaires, sociales et économiques s'arrêtaient à l'entrée des lycées.

Nos interventions ont cependant permis la publication d'un décret instaurant une clause de sauvegarde de 4 ans, maintenant notamment les bonifications et le régime indemnitaire des personnels des lycées classés ZEP ou Eclair. Nos mobilisations en 2019 ont permis la prolongation de ce dispositif pour les personnels concernés. Ces derniers touchent ainsi l'équivalent de l'ex-prime ZEP sous forme d'IMP.

Le ministère nous a confirmé l'extinction de ce dispositif : dès le mois d'octobre, les collègues qui touchaient cette indemnité en seront brutalement privés ! Le ministère prétend qu'il n'existe aucune base réglementaire pour maintenir ce dispositif. Quelle provocation : ce sont les gouvernements successifs qui ont refusé de rouvrir le dossier de la carte de l'Éducation prioritaire. C'est donc la double peine pour nos collègues ! Décidément, l'austérité est d'une mesquinerie sans fin.

Le SNES-FSU, le SNUEP-FSU et le SNEP-FSU dénoncent cette décision. Ils appellent les collègues se mobiliser dans le cadre du plan d'action dénonçant l'austérité et exigeant un autre budget pour l'Éducation nationale et les services publics. Ils exigent une refonte de la carte de l'Éducation prioritaire, sur la base d'une carte élargie avec des critères nationaux, partagés et intégrant les lycées. La relance de la politique d'éducation prioritaire comme élément majeur de démocratisation sociale et scolaire doit s'inscrire dans un plan de lutte contre les processus de ségrégation sociale et scolaire qui ne cessent de s'aggraver.

A Paris, le 8 septembre 2025